

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
ARRONDISSEMENT DE CORTE ET CANTON DE FIUMORBO-CASTELLO
COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération
n° DEL261021/17

SEANCE DU 26 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur André ROCCHI, Maire.

Etaient présents : ROCCHI André ; PAOLI Christian ; FILIPPINI Marie-Laure ; FRATICELLI Jean-Jacques ; SANTONI Marie-Josée ; GUIDICELLI Sébastien ; ANDREANI Agnulina ; SUSINI Vincent ; DAMIANI-CHIODI Anne-Marie ; FRANCISCI Lisa ; OTTOMANI Jean-François ; COLOMBANI Victoria ; MICAELLI Marie-Luce ; GAMBOTTI Marie-Pierre ; PIERI Pierre-Louis ; PAOLI Jules François ; FABRE-ACHILLI Nadine ; SALDANA Esteban ; VILLARD-ANGELI Dominique ; FARENC Nicole ; POLINI André.

Etaient représentés : PAOLI Franck par PAOLI Christian ; BARBONI Toussaint par Sébastien GUIDICELLI ; ELEGANTINI Muriel par DAMIANI-CHIODI Anne-Marie ; ANGELI Filippu Antone par ROCCHI André ; MURGIA Sandrine par FRATICELLI Jean-Jacques ; PIREDDA Albert par SALDANA Esteban.

Etaient absents :

Secrétaire de séance : Lisa FRANCISCI

Nombre de Membres en exercice : 27

Présents : 21

Votants : 27

Vote pour : 27

Vote contre : 0

Abstention : 0

Affichage en date du : 28 octobre 2021

Convocation : 18 octobre 2021

OBJET : REHABILITATION ET CONSTRUCTION DU FUTUR PLATEAU SCOLAIRE ET SPORTIF D'ABBAZIA- MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Par délibération n°2021/9, en date du 22 mars 2021, le conseil municipal a validé le projet de réhabilitation et construction du futur plateau scolaire et sportif d'Abbazia, dont le coût total a été estimé à 14 355 000,00 € HT composé tel que :

A- TRAVAUX : 10 456900,00 € HT

- Coût des travaux : 10 456 900,00 € HT

Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20211026-DEL261021-17-DE
Date de réception préfecture : 28/10/2021

B-DEPENSES ASSOCIEES : 3 898 100,00 HT

- Prestations intellectuelles : 2 132 400,00 € HT
 - (Programmist, Maîtrise d'œuvre, Contrôle technique, Coordination SPS, études géotechniques)

- Autres frais 1 765 700,00 € HT
 - (Indemnités de concours, aléas, actualisation des prix, assurances, 1% artistique)

Les dépenses associées intègrent des coûts connexes estimés, tels que :

Plateau scolaire :	Plateau sportif :
2 336 400,00 HT	1 561 700,00 € HT

Considérant que certains coûts connexes de la partie plateau sportif, sont indissociables des coûts connexes prévus dans la partie plateau scolaire et doivent être incorporés dans la partie coûts connexes du plateau scolaire ;

Considérant que le montant de ces coûts connexes - partie plateau sportif- sont estimées à 91 554,00 €

Considérant dès lors, que les dépenses associées relatives aux coûts connexes sont réévaluées de la manière suivante :

Plateau scolaire :

2 427 954,00 € (après intégration des coûts connexes plateau sportif indissociables à ceux du plateau scolaire)

Plateau sportif :

1 470 146,00 € (après soustraction des couts connexes liés aux coûts connexes plateau scolaire)

Considérant dès lors, que le plan de financement initial du projet de réhabilitation et construction du futur plateau scolaire et sportif d'Abbazia, dont le coût total a été estimé à 14 355 000,00 € HT doit être modifié de manière pluriannuelle.

Considérant que ce plan pluriannuel d'investissement ne pourra être défini qu'au terme de l'avant-projet définitif, pour être soumis au conseil municipal ;

Considérant que pour l'exercice 2022, les dépenses sont estimées à 1 456 435,00 €, il convient d'adapter un plan de financement pour cet exercice, tel que :

Etat au titre de la DETR	30%	soit 436 930,50 €
Collectivité de Corse	50 %	soit 728 217,50 €
Commune	20%	soit 291 287,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'intégrer les coûts connexes du plateau sportif, indissociables de ceux du plateau scolaire, pour un montant de 91 554,00 € ;

- De modifier le plan de financement initial du projet de réhabilitation et construction du futur plateau scolaire et sportif d'Abbazia, (délibération n°2021/9), dont le coût total a été estimé à 14 355 000,00 € HT de manière pluriannuelle.

Délibération
n° DEL261021/17

- D'approuver le plan de financement pour les dépenses prévues sur l'exercice 2022, à hauteur de 1 456 435,00 €, tel que :

Etat au titre de la DETR	30%	soit 436 930,50 €
Collectivité de Corse	50 %	soit 728 217,50 €
Commune	20%	soit 291 287,00 €

- D'inscrire les dépenses nécessaires au budget
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus

Le Maire,

